



## DRNB1BA - Introduction

### **INTRODUCTION**

---

#### **Introduction**

supplémentaire peut être terminé après le bachelier principal. Une série de cours suivis dans le programme principal sont valorisés dans le cadre du bachelier supplémentaire et ne font donc plus l'objet d'une évaluation. Le grade de bachelier supplémentaire a la même valeur que le grade de bachelier principal et assure un accès immédiat au master correspondant.

Sont possibles des bacheliers supplémentaires en:

- [Bachelier en philosophie \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit\]](#)
- [Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit\]](#)
- [Bachelier en histoire \[Bachelier supplémentaire en histoire pour porteur d'un titre de bachelier en droit\]](#)
- [Bachelier en sciences politiques, orientation générale \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit\]](#)
- [Bachelier en sciences économiques et de gestion \[Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit\]](#)

Plus d'informations en contactant l'administration facultaire : [droit-slb@uclouvain.be](mailto:droit-slb@uclouvain.be).

## DRNB1BA - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme de son bachelier, l'étudiant-e aura acquis les compétences suivantes :

#### I. Acquérir une culture générale et des savoirs interdisciplinaires

- Développement d'une solide culture en sciences humaines et sociales non-juridiques, propre à décoder, dans une perspective résolument interdisciplinaire, les phénomènes juridiques.

Exemples : Philosophie, Critique des sources de l'information et séminaires de sciences humaines, Sociologie, Psychologie, Histoire des institutions et du droit I et II, Philosophie morale, Économie, ainsi que l'ensemble des unités d'enseignement optionnelles.

#### II. Acquérir des savoirs spécifiquement juridiques

- Maîtrise des concepts, règles et principes de la plupart des branches du droit belge et du droit européen, et familiarisation avec quelques notions-clés des branches du droit dont l'étude est réservée au Master en droit, à l'instar du droit international privé, du droit international public et du droit fiscal.

Exemples : Fondements romains et éléments d'Histoire du droit privé, Droit constitutionnel I, II et III, Droit des biens, Droit pénal, Procédure pénale, Fondements institutionnels du droit européen, Droit des obligations, Droit des contrats et de la responsabilité civile, Droit du travail, Droit administratif, Droit des personnes, de la famille et des régimes matrimoniaux, Droit de l'entreprise, Droit judiciaire ; les unités d'enseignement optionnelles à composante juridique, le Stage d'observation de la pratique juridique; les Travaux pratiques sans casus.

- Maîtrise des règles secondaires qui articulent les différentes sources formelles du droit, et capacité à appréhender le Droit comme un système.

Exemples : Sources et principe du droit, Droit constitutionnel I et II, Introduction critique à la pensée juridique contemporaine

- Capacité à poser un regard critique sur le droit à l'aide des ressources de la théorie du droit et de la philosophie du droit, et prise de conscience du caractère relatif et évolutif des solutions juridiques et des controverses que celles-ci peuvent générer.

Exemples : Droit naturel, Introduction critique à la pensée juridique contemporaine, Séminaire de théorie du droit, Exercices pratiques de droit (travaux pratiques avec casus), Law Clinic, Moot Courts.

#### III. Acquérir les méthodes et outils de la démarche scientifique

- Maîtrise des méthodes et des outils de la recherche documentaire en droit (législation, jurisprudence, doctrine), en vue d'en exploiter les résultats, notamment dans des travaux personnels.

Exemples : Séminaire de méthodologie juridique, Critique des sources de l'information et séminaires de sciences humaines, Séminaire de théorie du droit

- Capacité à mener de façon autonome une recherche de dimension scientifique, dans le respect de la déontologie scientifique.

Exemples : l'ensemble des travaux rédactionnels menés dans : les Séminaires de sciences humaines, le Séminaire de méthodologie juridique, le Séminaire de théorie du droit, les Exercices pratiques de droit (travaux pratiques avec casus)

#### IV. Acquérir des capacités d'analyse, de réflexion et d'argumentation à partir de situations concrètes

- Capacités à analyser une situation (individuelle ou collective) en mobilisant les savoirs juridiques et/ou non-juridiques assimilés par ailleurs, à identifier les pistes de résolution envisageables, à évaluer leur pertinence et à faire le choix de celle qui apparaît la plus adéquate.

- Développer son sens critique.

- Capacité à construire un raisonnement argumenté.

- Initiation à l'élaboration d'une pensée autonome, cohérente et pertinente dans le contexte juridique dans lequel elle s'inscrit, mais aussi créative/original ;

Exemples : Exercices pratiques de droit (travaux pratiques avec casus) en droit constitutionnel, en procédure pénale, en droit des obligations, en droit des contrats et de la responsabilité civile, en droit administratif, en droit des personnes, de la famille et des régimes matrimoniaux, ou encore, en Fondements institutionnels du droit européen, Moot Courts.

#### V. Maîtriser la communication écrite et orale en français et dans une langue-cible

- Capacité à communiquer, par écrit et oralement, une idée et/ou un raisonnement juridique, et à le défendre de manière convaincante.

Exemples : examens oraux et écrits de type « questions ouvertes », les Séminaires de sciences humaines, le Séminaire de méthodologie juridique, le Séminaire de théorie du droit, les Exercices pratiques de droit (travaux pratiques avec casus).

- Capacité à comprendre, étudier et restituer un contenu théorique dans deux autres langues que le français, au moins passivement (anglais et néerlandais).

Exemples : Bloc 1 : Langue anglaise; Bloc 2 : Anglais juridique ; Bloc 3 : deux UE obligatoirement en néerlandais (Recht, Ethiek en Politiek et Intellectueel Eigendomsrecht).

• **Connaissance de l'univers culturel et juridique spécifique lié à la langue-cible.**

*Exemples : Mediarecht, Economisch Recht, activités spécifiques menées dans le cadre du cours de néerlandais juridique*

• **Capacité à mener une recherche de nature juridique et à la présenter de manière argumentée, à l'oral et à l'écrit, dans la/les langues-cible.**

*Exemples : Travaux pratiques avec casus en néerlandais, Seminarie Rechtstheorie*

**Compétences transférables**

Plus largement, et en termes de compétences transférables, l'étudiant ayant suivi le programme ordinaire de Bachelier en droit bilingue français-néerlandais aura :

- **perfectionné sa maîtrise de la langue française et de la langue néerlandaise**, tant orales qu' écrites ;
- **développé son sens de l'autonomie** dans la réalisation de tâches variées (capacité d'organisation, planification du travail, respect des échéances, etc.) ;
- **affiné une éthique personnelle**, dans la réalisation de son cursus et dans ses contacts avec autrui (positionnement personnel cohérent avec des propres valeurs, sens de l'intérêt général, respect d'autrui, etc.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

---

Le programme de bachelier en droit bilingue français-néerlandais est un programme de 1er cycle de 180 crédits, répartis en 3 blocs annuels de 60 crédits (bloc 1, bloc 2, bloc 3).

**Activités d'enseignement communes**

Ce programme comporte :

- des activités d'enseignements de nature juridique, visant à étudier les différentes branches du droit.

*Exemples : Fondements romains et éléments d'Histoire du droit privé, Inleiding tot de Rechtswetenschap, Droit constitutionnel I et II, Droit des biens, Droit pénal, Procédure pénale, Fondements institutionnels du droit européen, Verbintenisrecht, Mediarecht, Droit des contrats et de la responsabilité civile, Droit du travail, Droit administratif, Personen-, familie- en familiaalvermogensrecht, Economisch recht, Droit judiciaire, etc.*

- des activités d'enseignement en sciences humaines, qui contribuent à une réflexion critique sur les enjeux des phénomènes juridiques.

*Exemples : Philosophie, Critique des sources de l'information et séminaires de sciences humaines, Sociologie, Psychologie, Histoire des institutions et du droit I, Geschiedenis van het publiekrecht, etc.*

**Langues**

L'apprentissage des langues est progressif. Outre une partie du cursus dispensé en néerlandais, les étudiant·es suivent :

- en bloc 1, en petits groupes, une unité d'enseignement de langue anglaise, qui vise à développer la compréhension à la lecture, à l'audition et à favoriser l'expression orale.
- en bloc 2, une unité d'enseignement d'anglais juridique, qui vise à rendre l'étudiant·e apte à consulter une documentation juridique dans la langue étudiée.
- en bloc 3, une unité d'enseignement en anglais.

**Cours à option**

En bloc 2 et 3, les étudiant·es suivent 15 crédits d'unités d'enseignement optionnelles.

**Trilingue français-néerlandais-anglais**

A partir de la 2ème année, vous pourrez passer en filière trilingue en remplaçant des cours de votre programme par des cours dispensés en anglais.

**Séjour d'échange Erasmus**

Les étudiant·es en droit peuvent participer à un [séjour Erasmus](#) au 2ème quadrimestre du 2e bloc annuel standardisé.

**Stage**

En bloc 3, les étudiant·es ont la possibilité d'effectuer un stage d'observation de la pratique juridique (dans les limites des places disponibles). Ce stage vise à les initier à la pratique professionnelle et peut se dérouler au sein de nombreux 'lieux de droit' : barreau, magistrature, secteur public, monde associatif, entreprise privée, etc... L'étudiant·e doit préster au minimum 60 heures d'observation 'sur le terrain', à l'issue desquelles il·elle doit rédiger un rapport de stage. Le·la maître de stage établit un rapport d'évaluation du stagiaire.

**Seminarie Rechtstheorie** : travail de fin de bachelier.

## DRNB1BA Programme

### PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

- Obligatoire
- ❖ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- Cours accessibles aux étudiants d'échange
- ☒ Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc  
annuel  
1 2 3





## PROGRAMMES PARTICULIERS

> **Bachelier en droit français-néerlandais (et français-néerlandais-anglais) [VERSION TRILINGUE]** [<https://uclouvain.be/prog-2024-drb1ba-programme>]

### ***Bachelier en droit français-néerlandais (et français-néerlandais-anglais) [VERSION TRILINGUE]***

- Obligatoire
- ❖ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- Cours accessibles aux étudiants d'échange
- ☒ Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc  
annuel

1 2 3

#### ● *Contenu de la formation*

##### ● Formation générale

- BDROI1122 Philosophie



				Bloc annuel
				1 2 3
☒ BECGE1216	Human Resource Management	Ralf Caers	EN [q2] [30h] [5 Crédits]	x x
☒ BSPOL1215	International Organizations	Valentina Brogna (supplée Amandine Orsini)	FR [q2] [30h] [5 Crédits]	x x
☒ BDROI1266	Introduction à la pensée pénale et criminologique II	Marie-Sophie Devresse Thibaut Slingeneyer de Goeswin	FR [q2] [30h] [5 Crédits]	x x
☒ BHDDR1360	Introduction au droit comparé	François van der Mensbrughe		

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant·e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un·e étudiant·e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant·e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

---

#### # Tableau des prérequis

**BCOMU1211** "Corporate communication and public relations" a comme prérequis BDROI1125

- BDROI1125 - Critique des sources d'information et séminaire en sciences humaines

**BDRAN1262** "Introduction to Comparative Law" a comme prérequis

- BDROI1214 - Procédure pénale - + Travaux pratiques avec casus associés
- BDROI1340** "Théorie générale de l'Etat et de l'Union européenne" a comme prérequis BDROI1110 ET EMHUB1110 ET BDRNL1130
  - BDROI1110 - Droit constitutionnel I
  - EMHUB1110 - Inleiding tot de Rechtswetenschap
  - BDRNL1130 - Séminaire de Sources et principes du droit
- BDROI1355** "Modes alternatifs de résolution des conflits" a comme prérequis BDRNL1130 ET EMHUB1110 ET BDROI1111
  - BDRNL1130 - Séminaire de Sources et principes du droit
  - EMHUB1110 - Inleiding tot de Rechtswetenschap
  - BDROI1111 - Fondements romains et éléments d'histoire du droit privé
- BDROI1365** "Introduction au droit de l'environnement" a comme prérequis BDRNL1130 ET EMHUB1110 ET BDROI1110
  - BDRNL1130 - Séminaire de Sources et principes du droit
  - EMHUB1110 - Inleiding tot de Rechtswetenschap
  - BDROI1110 - Droit constitutionnel I
- BDROI1366** "Questions approfondies de droit pénal et de procédure pénale" a comme prérequis BDROI1213 ET BDROI1214 ET BDRNL1130 ET EMHUB1110
  - BDROI1213 - Droit pénal
  - BDROI1214 - Procédure pénale - + Travaux pratiques avec casus associés
  - BDRNL1130 - Séminaire de Sources et principes du droit
  - EMHUB1110 - Inleiding tot de Rechtswetenschap
- BDROI1367** "Clinique juridique "Les Surligneurs"" a comme prérequis BDROI1125
  - BDROI1125 - Critique des sources d'information et séminaire en sciences humaines
- BDROI1369** "Stage d'observation de la pratique juridique" a comme prérequis BDROI1211 ET BDROI1214 ET EMHUB1280 ET BDROI1213
  - BDROI1211



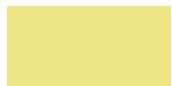
● BDROI1130	Séminaire de méthodologie juridique	Thibaut Slingeneyer de Goeswin (supplée Nicolas Bernard) Sébastien Vanvrekom	FR [q1+q2] [30h] [4 Crédits] 
● BDRNL1130			

## DRNB1BA - 2e bloc annuel

---

- Obligatoire
  - ☒ Au choix
  - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
  - ∅ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
  - ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
  - △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
  - Activité avec prérequis
  - 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
  - ☒ Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- 
- [FR]Iants d'aux étudiants d'échange









❖ BDRAN1360	Law and Tech Governance	■	Mona Giacometti Charles-Albert Helleputte Enguerrand Marique	EN [q2] [30h] [5] B.995998 re f Q q 1 0 0 1 387.927 -1 cm 1 26.77 G []
-------------	-------------------------	---	--	--

## DRNB1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne**, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

### Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

## Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

Les étudiants inscrits en 1ère année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

8 3jo781 vé.36401367 Tm [ nombre d'étudiants

## PÉDAGOGIE

---

### Apprendre à pratiquer le droit

Les monitorats, séminaires et travaux pratiques complètent l'acquisition des connaissances transmises lors des cours magistraux et permettent de confronter, en petit groupe, le caractère général et abstrait de la règle de droit à des situations concrètes.

Lors des travaux pratiques, les étudiant·es participent à des procès fictifs, rédigent des actes de procédure, travaillent à résoudre des cas réels, analysent divers documents etc.

Le travail écrit que les étudiant·es réalisent dans le cadre des travaux pratiques leur apprend à formuler une question de droit à la résoudre en menant des recherches documentaires et à formuler leurs résultats de manière appropriée.

Afin d'outiller au mieux les étudiant·es, de les mettre en situation et de les aider à réaliser les travaux pratiques dans les meilleures conditions, la Faculté met à leur disposition :

- des salles informatiques permettant notamment l'accès aux bases de données juridiques;
- une salle d'audience où se déroulent des procès fictifs et des concours de plaidoirie;
- la Bibliothèque de droit, mettant à la disposition des étudiant·es des milliers de références.

### Des aides méthodologiques

Quel que soit le programme de bachelier, le campus Saint-Louis - Bruxelles accorde une place importante à l'accompagnement pédagogique.#Le Service d'orientation et d'accompagnement vers la réussite#(SOAR) propose diverses activités de soutien ou de remédiation et est disponible pour rencontrer les étudiant·es qui le souhaitent.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Trois sessions d'examens sont organisées au cours de l'année académique: en janvier, en juin, en août-septembre. En première année, les examens de la session de janvier qui n'auraient pas été réussis peuvent être représentés en juin et en septembre.

Lors de chaque bloc annuel, les activités d'apprentissage de type séminaire ou travaux pratiques font l'objet d'une évaluation à la fois basée sur la qualité du travail écrit que l'étudiant est tenu de rédiger et sur l'assiduité de celui-ci aux séances collectives et aux rencontres individuelles.

## MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

---

### Programmes d'échange Erasmus

Les étudiant·e·s en droit peuvent participer à un séjour Erasmus au 2ème quadrimestre du 2e bloc annuel. Le programme suivi durant ce séjour représente 30 crédits. Leur programme de cours à suivre à Saint-Louis - Bruxelles est en conséquence adapté.

- ce séjo7351quen4ca. sur l'assiduité dec47ais-néerlSATION

## FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---

La formation de base en droit est divisée en deux cycles : le programme de **bachelier** en trois ans (180 crédits) et le **master** en deux ans (120 crédits). Le cursus complet se déroule donc en cinq ans. Ainsi, le programme de bachelier en droit donne un accès direct aux masters en droit, organisés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le **master**, lieu de la spécialisation et de l'approfondissement d'un savoir, permet à l'étudiant-e d'acquérir les connaissances plus affirmées en rapport avec la discipline ainsi que les compétences et l'expertise nécessaires pour l'exercice d'une profession,